

PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-quatre juin, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel Communautaire – 9 Rue du Maréchal Juin – THOUROTTE - sous la présidence de Monsieur Patrice CARVALHO, Président.

ETAIENT PRESENTS : MM. CARVALHO, PASTOT, RAJAONARIVELO, Mmes BOULEFROY, DRELA, BALITOUT, OSTER, GENERMONT, DAUMAS, ZIRELLI, GRANDJEAN, SMITS, FRETE, VAMDENBROM, MM. BEURDELEY, POTET, PRUVOT, CESCHINI, TASSIN, BELLOT, PILORGE, SELLIER, BONNARD, FLAMANT (qui était représenté par M. CARDON), LASCHAMP, LANGLET, COPPIN, RICARD

ETAIENT REPRESENTES : Madame MONFORT qui avait donné pouvoir à Monsieur RICARD, Madame FOURE qui avait donné pouvoir à Madame BOULEFROY, Madame PIHAN GAUMET qui avait donné pouvoir à Monsieur BEURDELEY, Madame DACQUIN qui avait donné pouvoir à Monsieur SELLIER, Madame CUZY qui avait donné pouvoir à Madame FRETE.

ABSENTS EXCUSES : Madame SALSO-GROSSHENNY, Messieurs HAVEZ, ALLARD, TOULLIC, DAMIEN, BONNETON, IODICE.

ASSISTAIENT A LA SEANCE : Monsieur LEFEVRE, Directeur Général ; Mme LEBOEUF, Assistante ; Mme DECORTE, Responsable finances.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame FRETE Thérèse.

Monsieur le Président demande s'il y a des questions concernant le compte rendu de la séance du 6 mai 2019.

Ce dernier est approuvé à l'unanimité, cependant Monsieur LASCHAMP aimerait que l'on reformule ses propos concernant le projet « patinoire ».

Les modifications seront apportées.

Monsieur le Président laisse la parole au bureau d'étude BURGEAP/GINGER afin de présenter le diagnostic et les enjeux du futur Plan Climat Air Energie du Territoire (PCAET), délégué au Pays Sources et Vallées.

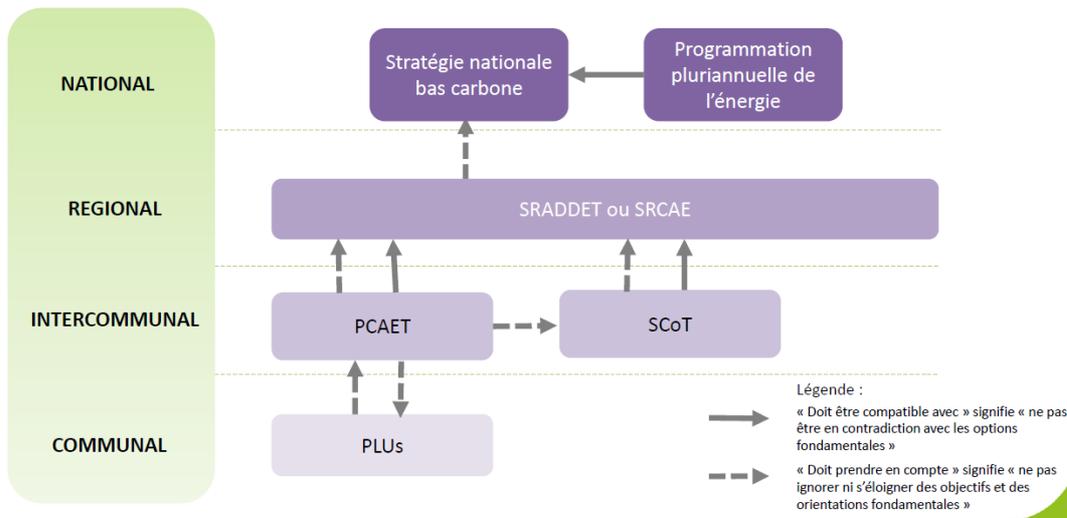
Le bureau d'étude présente le diagnostic et les enjeux du PCAET. Il s'agit, ce soir, d'adopter la stratégie qui doit être validée par les trois Communautés de Communes pour qu'à l'automne le plan d'actions soit présenté et validé. Les actions, elles, débuteront en 2020 pour une période de 6 ans.

Les objectifs sont communs à l'ensemble des trois Communauté de Communes. Par contre, les plans d'actions seront déclinés au sein de chaque EPCI.

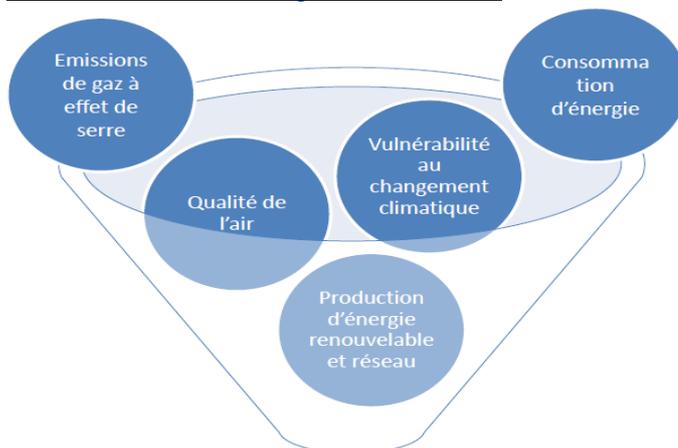
Le planning PCAET



Le diagnostic et l'état des lieux:

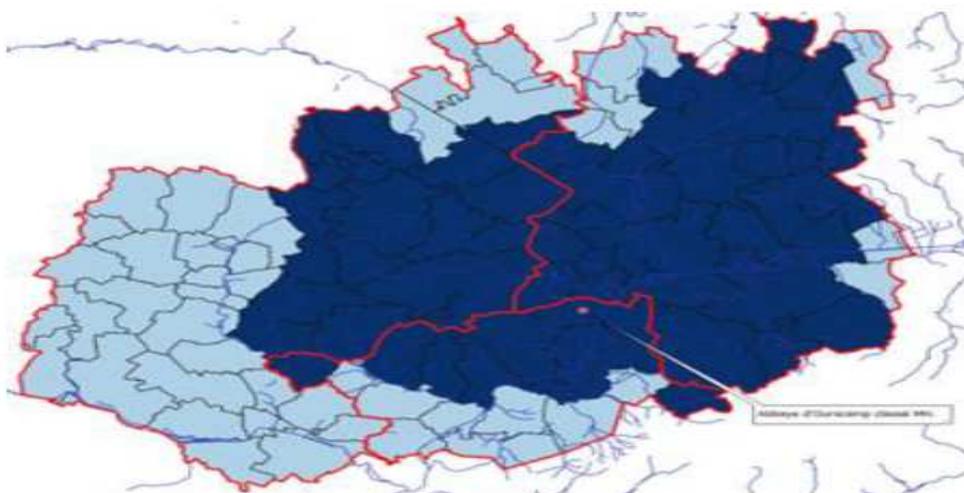


- Les sujets traités par le PCAET :



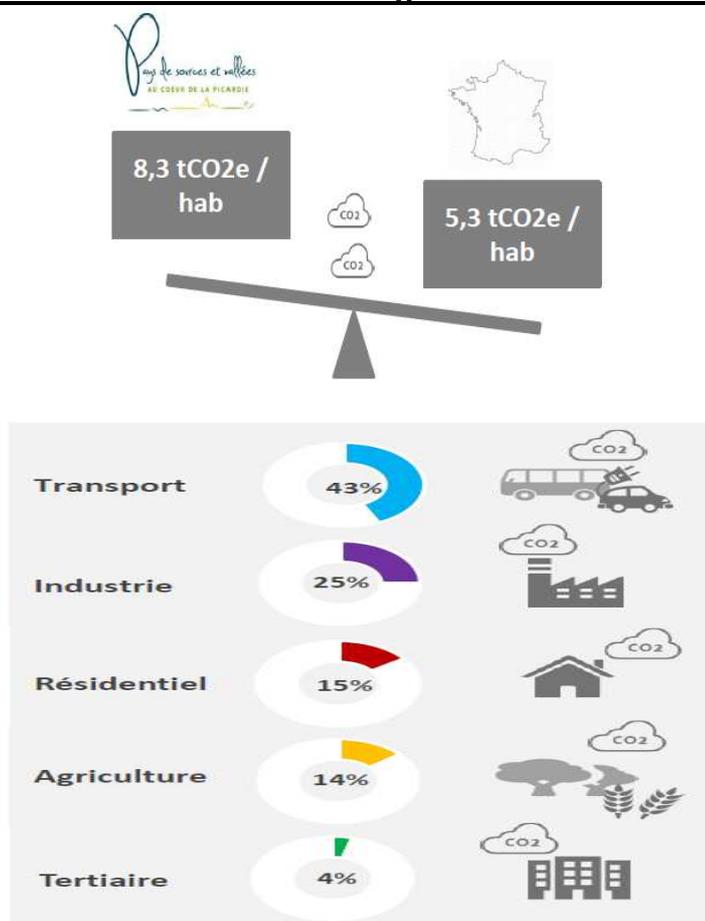
- **Le réchauffement climatique au niveau local :**

Nombre de jours annuels de fortes précipitations (Source : DRIAS-climat)



4 jours de pluies intenses en plus à l'horizon 2050 dans le scénario le plus pessimiste

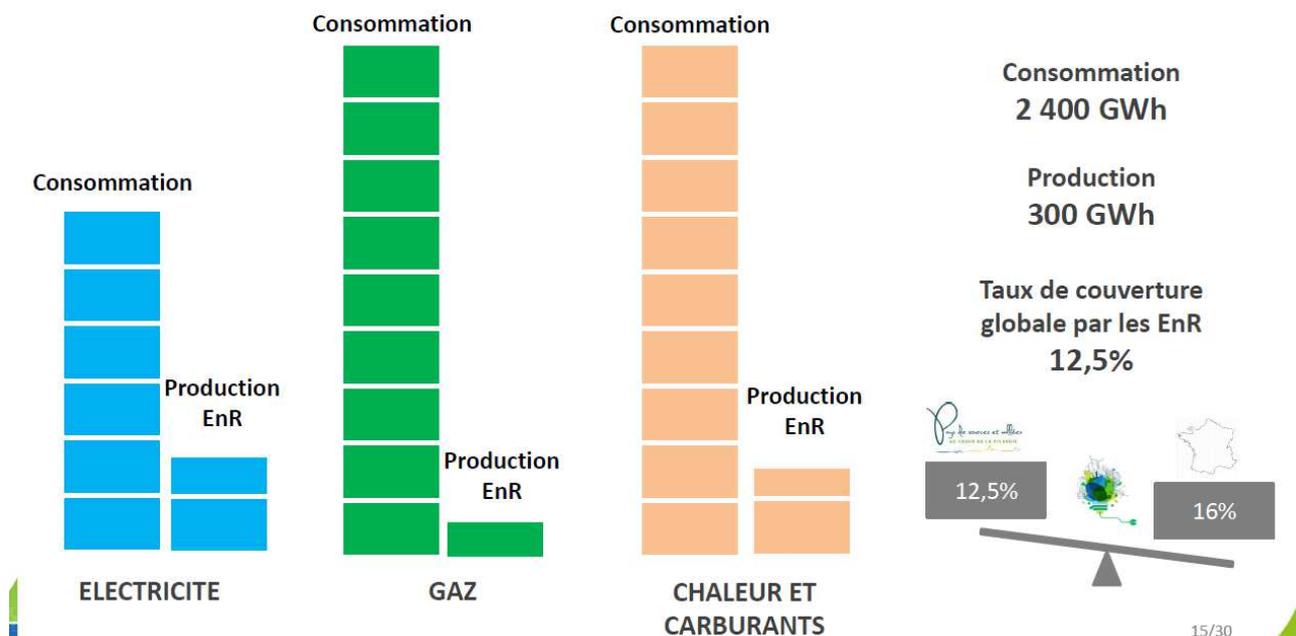
- **Les principales sources d'émissions de gaz à effet de serre :**



Une production d'énergie renouvelable en croissance (bois, éolien, cogénération, photovoltaïque, méthanisation) :

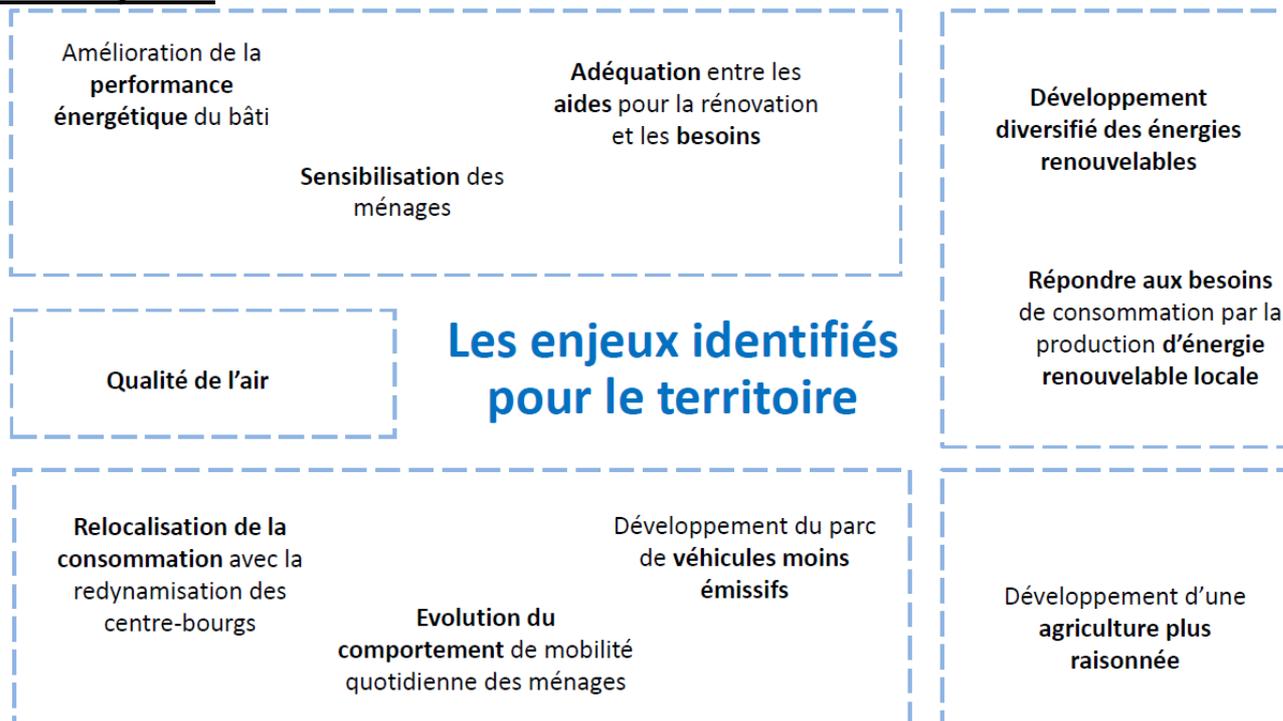


Consommation/production 2019 tous secteurs confondus



Aujourd'hui, sur le Pays Sources et Vallées 12.5% des besoins énergétiques sont couverts par des énergies renouvelables. L'objectif est de tendre vers une meilleure couverture.

Les enjeux :

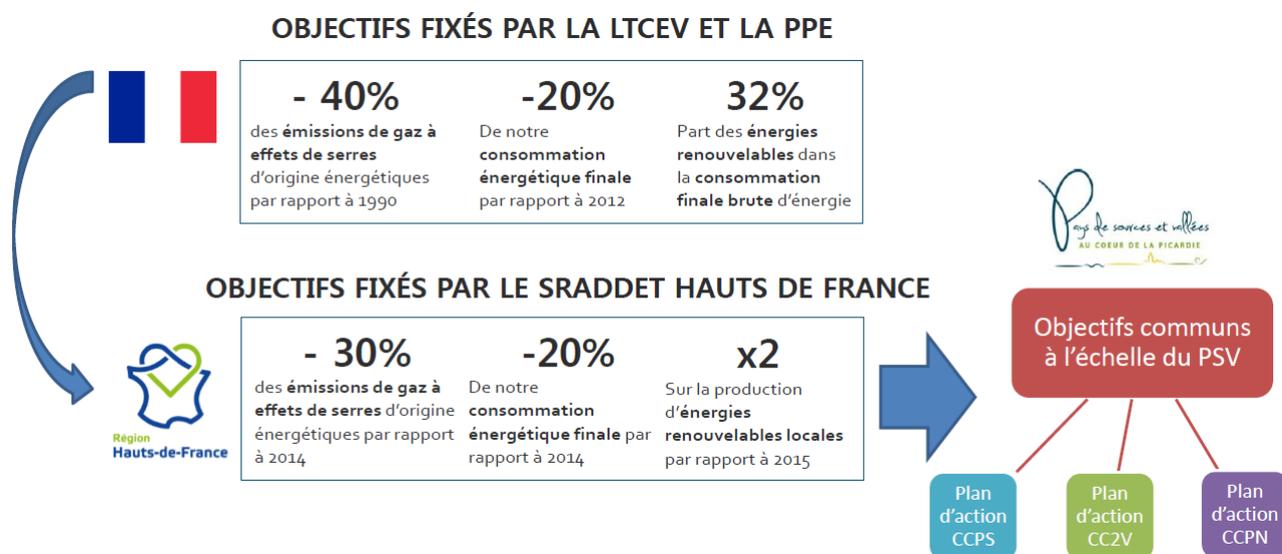


Monsieur BONNARD préconise que l'on baisse surtout la consommation énergétique plutôt que de vouloir augmenter la production énergétique. Certaines EnR sont plus polluantes que d'autres.

En effet, chacune a ses avantages et ses inconvénients.

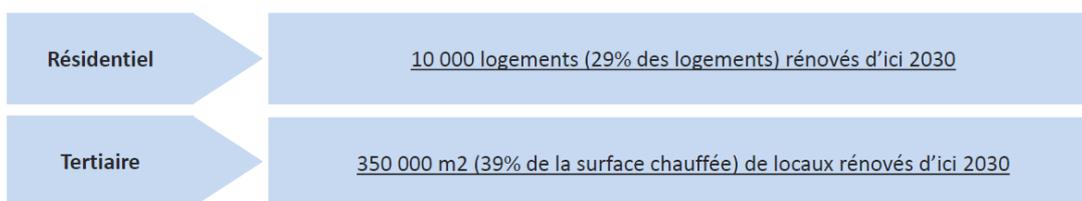
Monsieur le Président ne considère pas les éoliennes très productives ni pertinentes quand on étudie la problématique de leur fabrication, de leur acheminement et de leur démantèlement.

La stratégie et les objectifs :



Les axes stratégiques sont au nombre de six :

AXE STRATEGIQUE : ENCOURAGER LA RENOVATION DU BATI EXISTANT (1/6)

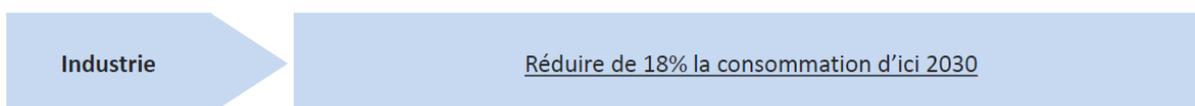


Pistes d'actions pour atteindre l'objectif :

- **Guichet unique d'information et d'accompagnement** des projets de rénovation et d'installations liées aux énergies renouvelables (*pour les particuliers et les communes*)
- **Maintien de l'OPAH et création d'un Fonds Energie** pour soutenir les ménages légèrement au-dessus des seuils de l'ANAH
- **Sensibiliser** les ménages et les communes à l'amélioration de la performance énergétique (*articles, témoignages, visites, argumentaire, voire réalisation d'une thermographie aérienne,...*)
- **Soutien à la rénovation du parc public** (*Conseiller en énergie partagé, plateforme territoriale pour la rénovation, FEDER,...*)
- **Former les entreprises du BTP et les artisans** (*Ex: utilisation de matériaux bio-sourcés*)

20/30

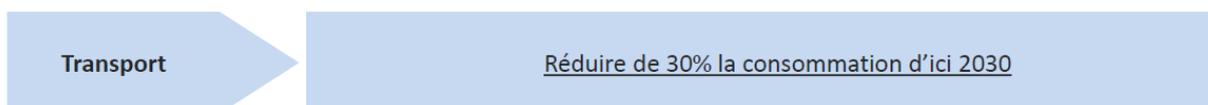
AXE STRATEGIQUE : ANIMER UN RESEAU D'ENTREPRISES POUR PROMOUVOIR LES BONNES PRATIQUES EN MATIERE D'EFFICACITE ENERGETIQUE (2/6)



Pistes d'actions pour atteindre l'objectif :

- **Cibler sur l'accompagnement** des entreprises de taille moyenne (TPE/PME) en partenariat avec la CCI de l'Oise
- Cibler les entreprises aux **activités les plus propices** aux économies d'énergie
- Développer de **nouvelles filières** (notamment chaleur réseau)

AXE STRATEGIQUE : SENSIBILISER ET PROMOUVOIR DES SOLUTIONS DE MOBILITE ALTERNATIVES (3/6)

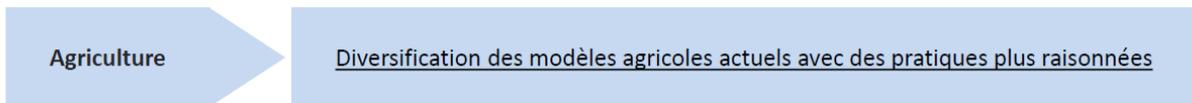


Pistes d'actions pour atteindre l'objectif :

- Améliorer la **continuité des liaisons des voies douces** (*ex: piste vélo Gare Compiègne / Thourotte*)
- Aménager des **aires de covoiturage** avec une localisation pertinente et améliorer leur visibilité
- **Consolider la lisibilité de l'offre transport en commun**
- **Développer une offre de services de proximité et ambulants**
- **Relocaliser la consommation** : développer les circuits-courts et les commerces de proximité
- **Accompagner les plans de mobilité d'entreprises**, promouvoir la pratique du **télétravail et du co-working**

22

AXE STRATEGIQUE : PROMOUVOIR UNE AGRICULTURE PLUS DURABLE (4/6)



☐ Pistes d'actions pour atteindre l'objectif :

- Promouvoir l'**agriculture de conservation** (*semi sous couvert, non labours, travail de la terre limité*)
- Promouvoir les **cultures à bas niveau d'intrants**
- Promouvoir l'**agriculture biologique** et une **agriculture très raisonnée**
- Promouvoir une **meilleure gestion de l'eau** pour l'irrigation des cultures
- **Lutter contre l'érosion des sols**
- Encourager la **plantation de haies**, les **bandes enherbées** et les **rotations de cultures** à l'échelle des sous-bassins versants
- Favoriser l'essor de **nouvelles filières** qui pourraient être valorisées localement (*ex : le miscanthus pour la biomasse, le chanvre comme isolant...*)

23/30

AXE STRATEGIQUE : DEVELOPPER LES ENERGIES ELECTRIQUES AVEC LES CAPACITES DES RESEAUX ET LES SOLUTIONS DE STOCKAGE (5/6)

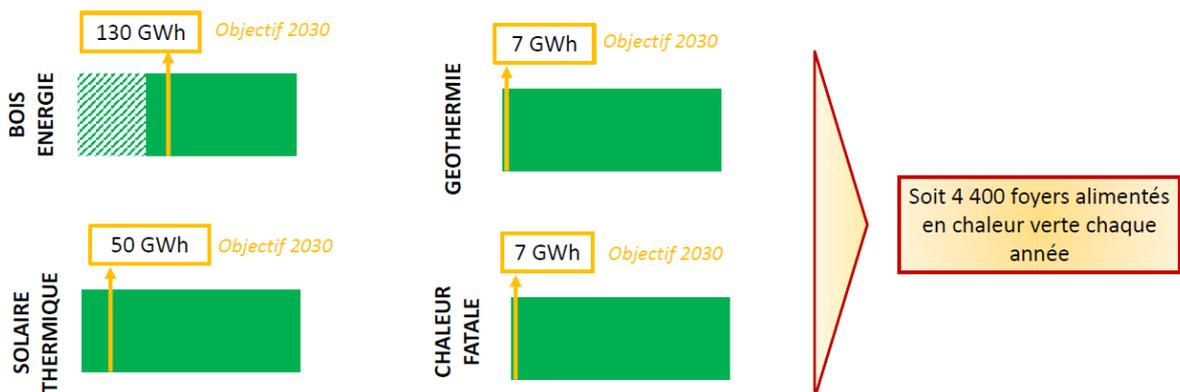


☐ Pistes d'actions pour atteindre l'objectif 2030 :

- 5 à 7 mâts supplémentaires par rapport aux projets déjà validés
- Multiplier par 14 la **production photovoltaïque** par rapport à 2014 soit 290 000 m² de surface installée (sur **entrepôts. GMS. bâtiments publiques. parkings. maisons...**)

24/

AXE STRATEGIQUE : DEVELOPPER FORTEMENT LA PRODUCTION DE CHALEUR VERTE (6/6)



☐ Pistes d'actions pour atteindre l'objectif :

- Multiplier par 7 le nombre de mini-réseaux de chaleur avec un approvisionnement EnR (biomasse, géothermie, éventuellement chaleur fatale) en substitution des installations de chauffage fioul/propane.

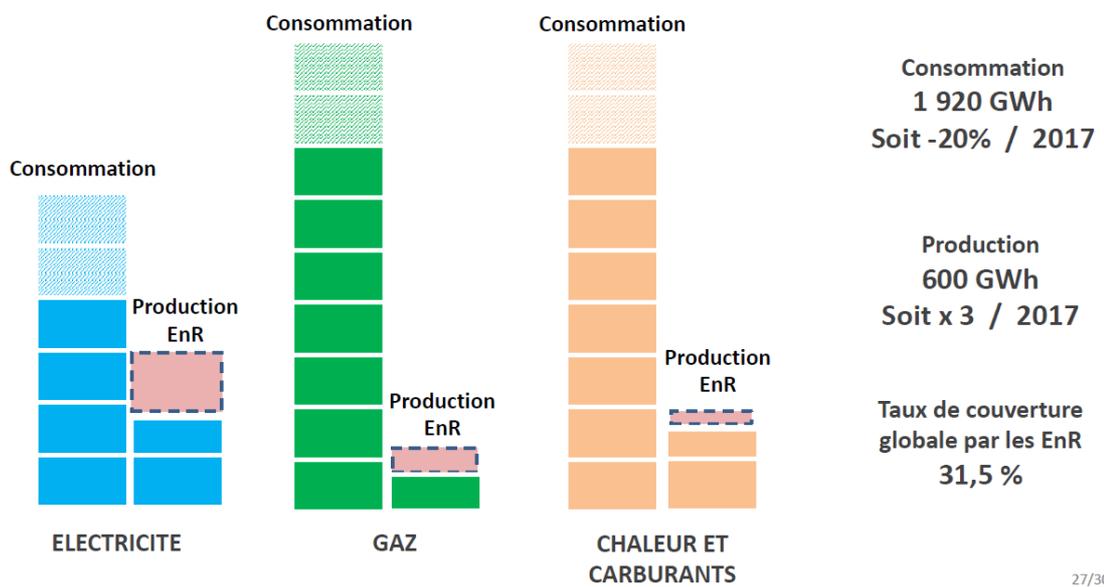
25/30



☐ Pistes d'actions pour atteindre l'objectif :

- 2 à 3 nouveaux méthaniseurs pour une capacité de production de 60 GWh/an alimentés par des déchets agricoles ou alimentaires fermentescibles

Consommation/production 2030 tous secteurs confondus



27/30



28/30

Monsieur CESCHINI est favorable à une augmentation des plafonds de l'ANAH et déplore le fait que les classes moyennes ne soient pas aidées. Il alerte sur le fait que le fonds énergie ne représente qu'une aide limitée. Il précise que beaucoup de ménages arrêtent leurs projets lorsqu'ils apprennent qu'ils ne sont pas éligibles aux aides et surtout qu'ils ne sont plus accompagnés/conseillés, et d'autres continuent mais font des mauvais choix, faute de conseils.

Madame GENERMONT témoigne de l'efficacité du suivi fait par INHARI dans le cadre de l'OPAH et du caractère incitatif de l'OPAH et du fonds énergie pour ne pas perdre ceux qui ne sont pas éligibles à l'OPAH.

Monsieur LEFEVRE rappelle qu'un plan d'actions sera proposé à l'automne.

Au vu des remarques lors de ce conseil et de celles à venir lors des deux autres conseils communautaires, il restera un délai de trois mois pour travailler et prioriser les actions qui semblent importantes. Un travail peut être fait avec le bureau d'études pour les communes qui le souhaitent.

I Environnement

1.1 Signature d'une convention avec l'éco organisme « EcoDDS »

Monsieur le Président propose de signer une nouvelle convention avec l'éco organisme Eco DDS (Déchets Diffus Spécifiques) pour fixer les modalités d'obtention des soutiens, à savoir :

- 686€ par déchetterie
- Une part variable entre 237 et 2727 € (estimé à 1200€ pour la CC2V)
- Une participation aux dépenses de communication à hauteur de 0.03 €/hab

Monsieur LEFEVRE explique que c'est une filière qui permet de valoriser les déchets dangereux des ménages (pots de peinture, solvant...). Cela permettra d'avoir un peu de recettes sur cette filière.

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité, Monsieur le Président à signer la convention avec l'éco organisme Eco DDS.

1.2 Mise à jour du règlement intérieur des déchetteries de la CC2V

Monsieur le Président propose de mettre à jour le règlement intérieur des déchetteries. Les modifications concernent essentiellement les points suivants :

- L'actualisation des déchets acceptés et refusés ;
- La possibilité de refuser l'accès aux quais de déchargement à un usager 15 minutes avant l'heure de fermeture ;
- L'interdiction de benner (excepté pour le quai « terres et gravats ») et de monter sur les garde-corps (risque de chute) ;
- La mise en place du système de vidéoprotection et de la procédure de traitement des vidéos ;
- La mise en conformité avec le *règlement général sur la protection des données (RGPD)*.

Il rappelle que la Loi interdit désormais d'utiliser une déchetterie sans garde-corps. Un travail a été effectué avec Monsieur GURDEBEKE. Des solutions ont été trouvées à l'exception des gravats. Un nouveau système est à l'essai sur la déchetterie de RIBECOURT. Un point sera fait dans quelques semaines pour constater ou non l'efficacité du dispositif.

Concernant les déchets verts, il est également proposé pour les entreprises ou les collectivités de se rendre directement à la plateforme de compostage de CARLEPONT.

Il est possible qu'une solution soit trouvée pour les professionnels (industrie et monde artisanal). En effet, un projet de déchetterie privée pourrait voir le jour prochainement.

Monsieur LEFEVRE précise que les deux déchetteries étant équipées de vidéosurveillance, il est possible de faire des rappels à la Loi (par écrit ou téléphone).

Monsieur PASTOT demande si le règlement intérieur est connu des usagers.

Monsieur LEFEVRE explique que le règlement est affiché dans les deux déchetteries.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de modifier le règlement intérieur des déchetteries.

II Cohésion sociale

1.1 ALSH : Modification du règlement intérieur

Monsieur RAJAONARIVELO explique qu'il est nécessaire de modifier le règlement intérieur en intégrant les différents points évoqués lors du conseil communautaire du 6 mai dernier, à savoir :

- l'accueil des enfants de 3 ans,
- l'inscription à la journée,
- la fin de la mise en place des ALSH des mercredis,
- la fin des transports de prise en charge des enfants dans les communes.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de modifier le règlement intérieur ALSH.

1.2 Transfert des ALSH de la commune de Thourotte à la CC2V

Monsieur RAJAONARIVELO explique que dans le cadre de ses compétences de loisirs, la CC2V va intégrer à ses dispositifs l'organisation des accueils de loisirs, historiquement gérés par la commune de Thourotte.

Il est également proposé d'acter le transfert du personnel correspondant soit un emploi d'Animateur Principal 2^{ème} classe à temps complet occupé par Mme DESMAREST Christine, titulaire.

Le régime indemnitaire attribué à Mme DESMAREST est maintenu dans les mêmes conditions qu'à la Ville (RIFSEEP mensuel : IFSE 125.00 € CIA : 35.10€). Le 13^{ème} mois (avantage acquis à la Ville de Thourotte avant l'entrée en vigueur de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984) est maintenu à l'agent dans les mêmes conditions.

Le Conseil Communautaire prend acte, à l'unanimité, du transfert de personnel ALSH de la commune de THOUROTTE.

1.3 ALSH : Mise à disposition d'un animateur principal de la CC2V vers la Ville de THOUROTTE

Monsieur RAJAONARIVELO propose, pour assurer l'organisation du service périscolaire, la mise à disposition de Mme DESMARET au service périscolaire sur la base de 48% de son temps complet à la commune de THOUROTTE.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, la mise à disposition d'un animateur principal.

1.4 Signature de conventions de mise à disposition de personnel avec la commune de LONGUEIL ANNEL

Monsieur RAJAONARIVELO propose de modifier, suite à l'arrêt de la mise en place des ALSH des mercredis, la mise à disposition des agents de la commune de LONGUEIL ANNEL.

Désormais la mise à disposition n'inclura plus le temps des mercredis.

Suite à une demande des communes, Monsieur LEFEVRE informe l'assemblée que seul deux communes vont mettre en place un service ALSH le mercredi : THOUROTTE et LONGUEIL ANNEL. Les deux communes sont prêtes à accueillir des enfants extérieurs mais sous certaines conditions.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, la modification de la mise à disposition du personnel de la commune de LONGUEIL ANNEL.

IV Aménagement du territoire

1.1 Avis sur le PLU de Thourotte

Monsieur LANGLET propose d'émettre un avis favorable sur le PLU de Thourotte, les projets de comblement des dents creuses et de densification du tissu urbain existant et les règles édictées en terme de transition écologique étant compatibles avec le SCOT.

Le Conseil Communautaire émet, à l'unanimité, un avis favorable sur le PLU de Thourotte.

1.2 Avis sur le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET)

Monsieur LANGLET rappelle que le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des territoires, élaboré par la Région Hauts de France est un document prescriptif, opposable aux SCOT, construit autour de 4 grandes thématiques ;

- Le développement économique
- L'aménagement du territoire
- Les transports
- La gestion des ressources

Ce document fixe des objectifs ambitieux en terme de consommation d'espace, de rénovation thématique des logements, de baisse des consommations énergétiques fossiles, de diminution de gaz à effet de serre sans que les moyens soient donnés aux porteurs de projets, notamment les collectivités locales.

En effet, face à l'enjeu de la gestion économe des sols et de la préservation des espaces agricoles et naturels, la Région ne prévoit pas de clé de répartition.

Face aux enjeux des transports des biens et des personnes, les objectifs de report modal (transfert route vers rail et fluvial), doivent être chiffrés et les moyens affirmés.

Nous avons matière à nous interroger, notamment, sur le pilotage par la Région du projet de Canal Seine Nord et ses équipements connexes pour les industries du territoire (quais, voies d'accès).

Enfin, face aux objectifs ambitieux de 70% des bâtiments isolés d'ici 2030, on ne peut constater que l'absence de modalités tangibles pour atteindre ces objectifs.

En conclusion, il est demandé à la Région Hauts de France de faire évoluer son projet pour préciser, en face de chaque proposition, les actions, objectifs et moyens qui lui sont assignés et de se doter d'un outil d'évaluation afin de mesurer l'opérationnalité des propositions.

Monsieur LEFEVRE explique qu'il n'y a aucun moyen supplémentaire donné par la Région pour permettre la mise en œuvre du dispositif (diminution de la consommation énergétique, rénovation des logements, intermodalité, report vers le ferroviaire et le fluvial....).

On laisse le soin aux collectivités locales de se « débrouiller » avec les grands objectifs nationaux qui sont déclinés à l'échelle de la Région. Il n'y a pas de déclinaison à l'échelle des territoires. De plus, il est prescriptible et doit donc s'imposer au SCOT.

Le Conseil Communautaire émet, à l'unanimité, un avis favorable au projet de SRADDET au regard des éléments énoncés ci-dessus.

1.3 Projets structurants : prospective financière

Monsieur LEFEVRE précise qu'une prospective financière à 2026 a été annexée au rapport du conseil.

Cette dernière intègre l'extension du musée de la batellerie ainsi que la piscine intercommunale pour environ 15 millions d'euros TTC. Deux projets qui devraient sortir de terre quasiment en même temps. La construction de la piscine est urgente du fait du mauvais état de celle de Thourotte et les travaux du Musée sont inscrits dans le cadre de fonds européens à condition de réaliser les travaux d'ici 2021.

Afin de financer ces deux projets structurants, il est proposé de souscrire un emprunt d'environ 2 millions d'ici 2023 en équilibrant sur un fonds de roulement minimal de 2 millions en 2023. La situation en 2023 serait très compliquée (remboursement d'échéances).

La possibilité d'obtenir les fonds européens FEADER de 2.1 millions d'euros en 2024 ou 2025 pourrait permettre de souscrire à une ligne de trésorerie sur 2 ans afin de limiter les charges de fonctionnement liées à l'emprunt.

Ainsi, à partir de 2025, le fonds de roulement excédentaire pourrait financer l'aménagement du Parc des Deux Vallées par tranche et la réalisation d'un équipement connexe à la piscine de type « patinoire ».

Compte tenu de la montée en puissance des charges de fonctionnement, il serait préférable de privilégier les projets d'investissement sans « coût de fonctionnement induits ».

Au regard de ces éléments financiers, Monsieur le Président propose donc de ne pas réaliser le projet patinoire.

V Développement durable

1.1 Rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif

Monsieur TASSIN explique que pour l'année 2018, deuxième année de fonctionnement du SPANC de la CC2V, les principaux éléments à retenir sont :

- Le contrôle de 82 installations sur les 107 que compte actuellement le territoire ;
- Une prise de contact avec plus de 2/3 des usagers ;
- Un rapport remis aux usagers adapté et conforme à la réglementation.

Perspectives 2019 :

- Finaliser la connaissance et le contrôle du parc des installations.

Le Conseil Communautaire adopte, à l'unanimité, le rapport annuel 2018 sur le SPANC.

1.2 Directive inondation /TRI : Avis sur les atlas cartographiques de Compiègne et de Creil

Monsieur TASSIN explique que Monsieur le Préfet de Région a sollicité l'avis de la CC2V concernant l'atlas cartographique actualisé du Territoire à Risque important d'Inondation (TRI) de Compiègne.

Ces cartes sont un outil de connaissance et croisent les hauteurs d'eau modélisées ou connues avec les enjeux (bâtiments, entreprises, services publics,...) selon trois niveaux de crues :

- fréquente (période de retour 30 ans) ;
- moyenne (période de retour 100 ans, cartographie PPRI) ;
- extrême (période de retour 1000 ans, sert à la gestion de crise).

Les cartes du TRI ont un objectif d'information contrairement aux cartes du PPRI qui sont réglementaires.

Les cartes du TRI sont utilisées comme base pour la rédaction du Plan de Gestion du Risque d'Inondation (PGRI) dont découle le PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations). Le PAPI de la Vallée de l'Oise est porté administrativement par l'Entente Oise-Aisne et la CC2V y a inscrit des actions au titre de sa compétence prévention des inondations suite au conseil communautaire du 27 juin 2018.

L'avis à donner sur les cartes du TRI n'induit donc pas de portée réglementaire mais chaque commune concernée va devoir délibérer pour émettre un avis sur son territoire.

Monsieur LEFEVRE explique que, contrairement au PPRI, les cartes ne sont pas prescriptibles même si elles ont été élaborées selon le même système de modélisation que celle du projet de PPRI.

Actuellement un nouveau bureau d'étude a été mandaté par l'Etat pour vérifier les cartes du PPRI.

Le but du TRI est plutôt de sensibiliser les collectivités sur le risque inondation. Il est difficile d'émettre un avis sur ces cartes, mais il faut s'assurer que les infrastructures/équipements soient bien positionnés.

1.3 Contrat de Transition Ecologique (CTE) : Délégation de signature

Monsieur TASSIN explique que la CC2V et trois autres EPCI (ARC, CCLO et CCPE) ont souhaité répondre à un appel à projet national : Le Contrat Transition Ecologique (CTE).

Le CTE constitue une opportunité pour répondre à la mise en œuvre du PCAET sur différentes thématiques :

- la valorisation des énergies renouvelables (réseau de chaleur utilisant la chaleur fatale des industries ou de la biomasse),
- la structuration des voies de circulation douces entre les bassins d'emplois et les sites touristiques,
- le développement des circuits courts alimentaires,
- la préservation de la biodiversité locale,

Il est demandé d'autoriser le président à signer le CTE au cas où notre candidature serait retenue ainsi que tout acte y afférent.

Monsieur LEFEVRE précise que la CC2V, contrairement au Pays Noyonnais et au Pays des Sources qui n'avait pas de réelle volonté de répondre à cet appel à projet, voit un intérêt certain et intéressant (énergie fatale, projets avec Saint Gobain). Il y a des projets intéressants sur lesquels on peut obtenir des fonds.

Le fait de s'être inscrit dans un CTE donnera plus de poids lors de la rencontre avec la société du CSNE et le Département afin de leur demander le rétablissement de la Trans Oise qui s'arrête aujourd'hui à CHOISY AU BAC et repart à SEMPIGNY.

Le dossier a été proposé au ministère mardi dernier. On espère qu'au vu des nombreuses demandes notre territoire sera retenu.

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité, Monsieur le Président à signer le Contrat de Transition Ecologique avec l'Etat.

1.4 Syndicat Oise Moyenne : arrêté de périmètre et projets de statuts

Monsieur TASSIN explique que la CC2V a sollicité le 18 novembre 2018 le Préfet de l'Oise pour la création du Syndicat Mixte porteur du SAGE de l'Oise Moyenne.

Par arrêté préfectoral en date du 16 avril, le Préfet sollicite les EPCI et communes qui sont dans le périmètre du projet de syndicat à délibérer en vue de la création du Syndicat mixte dans un délai de trois mois, soit jusqu'au 16 juillet 2019 ainsi que sur les statuts du futur syndicat.

Le Conseil Communautaire valide, à l'unanimité, le périmètre du projet de Syndicat Oise Moyenne tel que présenté dans l'arrêté préfectoral du 16 avril 2019.

Le Conseil Communautaire valide, à l'unanimité, les statuts de ce futur syndicat.

V Tourisme/ Culture

1.1 Tarifs spectacle CC2V

Monsieur PASTOT rappelle que dans le cadre de la programmation culturelle les tarifs suivants étaient appliqués en fonction du type de spectacles :

- Spectacle jeune public : Tarif unique de 3€
- Spectacle théâtre, chanson, concert, humour :
Tarif plein : 12€ - 8 € - 5€
Tarif réduit : 8€ - 5 € - 3€

Le tarif réduit s'applique au public de moins de 26 ans, aux personnes à mobilité réduites et aux groupes de 10 personnes et plus.

Il est mis en place un système de cartes de fidélité gratuites, valables sur une saison culturelle (année scolaire). Après 3 représentations payées, la 4^{ème} sera offerte. Cette carte est nominative et accordée aux personnes de 18 ans et plus.

Il est proposé d'ajouter un tarif pour les spectacles, à savoir :

- Spectacle théâtre, chanson, concert, humour :
Tarif plein : 15€ 12€ 8 € 5€
Tarif réduit : 12 € 8€ 5 € 3€

Les autres dispositions de la délibération du 21 mars 2016 restent inchangées.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'ajouter un nouveau tarif pour les spectacles.

1.2 Demande de subvention auprès de la DRAC dans le cadre du projet musical

Monsieur PASTOT sollicite une aide de la DRAC de 5 000€ pour un projet musical organisé cet été avec les ALSH de la CC2V.

Il s'agit d'un projet de découverte et d'initiation aux musiques électroniques qui se déroulera sur le bateau.

Le reste à charge pour la CC2V est de 3 614.00 €.

Le Conseil Communautaire sollicite, à l'unanimité, une demande de subvention auprès de la DRAC dans le cadre du projet musical.

1.3 Vente de livres « les cents ans de Marie »

Monsieur PASTOT explique que le musée du Canal du Midi souhaite acheter 15 livres « les Cent Ans de Marie » - une petite histoire de la Batellerie - afin de les revendre dans leur boutique.

Il est proposé de voter un tarif à 9.60 € (-20%) afin qu'ils puissent le revendre au prix figurant au dos (12 €).

Pour information, le coût d'achat de l'ouvrage était de 6.60€.

Le Conseil Communautaire vote, à l'unanimité, le tarif du livre «Les Cents Ans de Marie » pour le musée du canal du midi.

1.4 Nouvelle tarification des produits boutique

Monsieur PASTOT propose la tarification ci-dessous pour la vente des produits boutique de la Cité des Bateliers :

Articles France	Prix d'achat avec TVA	Prix de vente
Epée pirate	1,45	1,80
Chapeau pirate	2,00	2,40
Longue-vue pirate	2,00	2,40
Figurine pirate	1,45	1,80
Bateau à aubes	3,00	3,60
Tube animaux mer	1,96	2,40
Grenouille	1,00	1,20
Peluche oiseau	4,60	5,60
Jumelles de poche	3,60	4,40
Filet télescopique	2,60	3,20
Mini insecte	0,20	0,50
Porte-clé oiseau	2,80	3,40
Boîte insectes	0,80	1,00
Poster à colorier étang	3,25	5,00
Livre au bord de l'eau	11,05	17,00
Miniguide 15 qualité eau	1,30	2,00
Miniguide 41 mini bestioles	1,30	2,00
Miniguide 56 demoiselles	1,30	2,00
Miniguide 67 papillons prairies	1,30	2,00
Miniguide 68 oiseaux rivières	1,30	2,00
Miniguide 83 amphibiens	1,30	2,00
Miniguide 87 poissons rivières	1,30	2,00

Articles Angleterre	Valeur unitaire HT	Prix de vente
Portes-clés roue de barre laiton	3,66 €	4,40 €
Porte-clés Cloche laiton	3,48 €	4,20 €
Porte-clés Sifflet de Bosco laiton	3,48 €	4,20 €
Porte-clés Ancre laiton	3,48 €	4,20 €
Porte-clés bouée	9,70 €	4,50 €
Porte-clés enfant roue de barre bleue	1,25 €	1,50 €
Porte-clés enfant ancre mauve	1,19 €	1,50 €
Porte-clés Noeud marin	2,52 €	2,80 €
Porte-clés Scaphandrier	5,47 €	6,60 €
Decapsuleur Roue de Barre	6,36 €	7,70 €
Petite péniche anglaise 10 cm	3,37 €	4,10 €

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, le vote des tarifs des produits boutique.

VI Administration Générale

① Assemblée

1.1 Fournitures scolaires : Modification tarifaire des bons d'achat

Monsieur le Président rappelle que le marché de fournitures scolaires devait être renouvelé cette année.

Une délibération de principe a été prise lors du conseil communautaire du 11 février 2019 pour reconduire la dotation d'un montant de 30€ en 2019.

Or, au vu des nouveaux tarifs du marché, le montant d'un colis de fournitures scolaires et d'un TD d'anglais sera désormais de 20 €.

De ce fait, les bons d'achats remis aux élèves domiciliés à Vandélicourt qui intègrent le collège de Ressons sur Matz et les élèves du territoire qui intègrent une section SEGPA, soit à Noyon (collège Louis Pasteur), soit à Margny Les Compiègne (collège Claude Debussy) passent de 30€ à 20€.

Il explique que cette année une grande surface a répondu (SUPER U) ce qui explique un coût inférieur. En contrepartie, la mise en sacs sera à la charge de la CC2V.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de baisser le montant à 20 € pour les fournitures scolaires et les bons d'achat.

② Juridique

2.1 Constitution d'un groupement de commandes pour la fourniture de repas cuisinés en liaison froide

Monsieur le Président précise que dans le cadre du renouvellement du marché de fourniture de repas, la CC2V a décidé de proposer aux communes la possibilité d'adhérer à un groupement de commandes.

Ce procédé permet principalement une grande réactivité des entreprises et des tarifs plus avantageux.

Pour l'instant, les communes de THOUROTTE, BAILLY, MACHEMONT, LE PLESSIS BRION, ANTHEUIL PORTE sont intéressées.

Un courrier de relance va être envoyé aux communes. Ensuite un travail de rédaction pour l'élaboration du cahier des charges sera effectué cet été. Les communes seront consultées pour la rédaction du cahier des charges.

Il est demandé aux conseillers d'autoriser le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes et tous les autres documents nécessaires à son exécution.

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité, Monsieur le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes.

③ Economie

3.1 Territoire d'industries : délégation de signature

Monsieur LEFEVRE précise que ce dispositif ressemble au CTE mais concerne les industries.

Suite à l'obtention du label « Territoires d'industrie », l'ARC et les Communautés de Communes des Lisières de l'Oise, de la Plaine d'Estrées et des 2 vallées ont un projet de développement industriel pour le territoire qui fera l'objet d'une contractualisation avec l'Etat et la Région d'ici l'été 2019, qui comprendra une convention cadre et les fiches actions de projets suffisamment mûrs.

Les contours du projet de territoire

Le projet de territoire sera structuré autour de 4 axes :

- **Attirer** : Infrastructures et services pour l'implantation et le développement d'entreprises,
- **Innover** : transformation numérique et écologique de l'industrie, outils favorisant l'innovation, liens entre les acteurs de l'industrie et de la recherche,
- **Recruter** : répondre aux challenges du recrutement dans le secteur industriel par des outils et actions, y compris la formation,
- **Simplifier** : faciliter les relations entre les porteurs de projets d'implantation/développement, les EPCI et les services de l'Etat.

Une réunion avec tous les acteurs (financeurs, acteurs liés à la formation, à l'innovation) a été programmée. De vrais échanges ont eu lieu (UTC, CETIM, ESCOM ...).

Des projets en cours de structuration ont été identifiés et pourront faire l'objet de premières fiches actions.

Sur le territoire de la CC2V, l'objectif était de faire un lien étroit entre les sites de production (Saint- Gobain, Bostik ..) et les sites de laboratoires de recherche (plutôt installés sur le Compiègnais).

Les premiers ateliers ont permis de mettre en relation le directeur de SYNTHOS (usine de polystyrène) de RIBECOURT avec la Région pour travailler ensemble pour stabiliser son process industriel.

Un autre atelier concerne l'usine Saint- Gobain et Synthomer sur des sujets d'accessibilité du site au niveau des poids lourds.

Pour mener à bien cette phase de concertation puis de rédaction du projet de territoire, les quatre EPCI labélisés dans le cadre du Territoire d'Industrie du Compiègnais ont convenu de se faire accompagner par un cabinet spécialisé. Afin de faciliter les relations contractuelles, l'ARC est le cocontractant de ce prestataire et règle, à cet égard, le paiement lié à cette prestation.

Néanmoins, ces études sont cofinancées par l'ARC, la CCLO, la CCPE et la CC2V (montant total de 25 665.00€ TTC réparti en fonction du poids de population de chaque EPCI).

EPCI	Montant TTC
ARC	15 186.93
CCLO	3 040.51
CCPE	3 234.32
CC2V	4 203.24
Total	25 665.00

④ Ressources Humaines

4.1 Modification du tableau des emplois

Monsieur le Président explique que, suite au transfert des ALSH de la ville de Thourotte, il convient d'intégrer dans le tableau des effectifs l'emploi d'animateur principal de 2^{ème} classe et l'emploi d'adjoint administratif territorial.

De plus, suite au départ de la comptable, il convient de créer un poste d'adjoint administratif territorial.

GRADES OU EMPLOIS	CAT	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU
Directeur Général	A	1	1
Attaché Principal	A	1	1
Attaché territorial	A	2	2
Rédacteur Principal	B	1	1
Rédacteur territorial	B	3	3
Adjoint Administratif principal de 2ème	C	2	2
Adjoint Administratif territorial	C	6	6
Ingénieur Principal	A	1	1
Ingénieur Territorial	A	1	1
Technicien	B	2	1
Adjoint technique ppal de 2 ^{ème} classe	C	4	1
Adjoint technique territorial	C	6	5
Educateur de jeunes enfants	B	2	2
Auxiliaire de puériculture Principal de 2 ^{ème} classe	C	0	0
Adjoint du patrimoine principal 2 ^{ème} classe	C	3	3
Adjoint du patrimoine territorial	C	4	4
Animateur Principal de 1ère classe	B	1	1
Animateur Principal de 2 ^{ème} classe	B	1	0
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1
Adjoint d'animation territorial	C	1	0
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION			
Agents en CDI			
Chargé de mission Communication	A	1	1
Responsable juridique	A	1	1
Chargé de mission Environnement	A	1	1

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité, la modification du tableau du personnel.

4.2 Mise en place du RIFSEEP

Il est proposé aux conseillers communautaires l'instauration du RIFSEEP au sein de la CC2V.

La délibération doit prendre en compte les plafonds et les conditions d'attribution du RIFSEEP qui se compose, d'une part, d'une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) fixée selon le niveau de responsabilité et d'expertise requis dans l'exercice des fonctions et, d'autre part, d'un complément indemnitaire annuel (CIA) lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

L'objectif est de gommer tout ce différentiel lié aux statuts et au grade. Il a fallu créer des groupes d'appartenance (définis par catégorie A, B, C) et des sous-groupes. Un système de cotation a été mise en place et détermine, en fonction du nombre de points total par fonction, l'appartenance à un groupe.

Il convient ensuite de définir des enveloppes. Pour l'IFSE il y aura une part fixe et une part variable.

Actuellement, le projet est examiné au sein du centre de gestion.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, l'instauration du RIFSEEP.

5 Finances

5.1 Compte Administratif 2018

- Budget Général

Le taux d'exécution des dépenses réelles de fonctionnement s'élève à 83.84% :

chapitre	Budget 2018	CA 2018	% d'exécution
011 - fournitures et services	4 354 515 €	3 978 676 €	91,37%
012 - charges de personnel	2 098 390 €	1 923 687 €	91,67%
014 - atténuations de produits	645 500 €	636 960 €	98,68%
65 - charges de gestion courante	2 241 336 €	1 285 915 €	57,37%
66 - charges financières	15 050 €	12 294 €	81,69%
67 - charges exceptionnelles	61 500 €	56 768 €	92,31%
Total dépenses fonctionnement	9 416 291 €	7 894 300 €	83,84%

Le taux d'exécution des recettes réelles de fonctionnement s'élève à 97.99% :

chapitre	Budget 2018	CA 2018	% d'exécution
013 - remboursement RH et variation des stocks	25 000 €	39 662 €	158,65%
70 - produits de service	386 770 €	473 920 €	122,53%
73 - fiscalité	6 378 880 €	6 379 441 €	100,01%
74 - dotations, subventions	1 933 571 €	1 626 135 €	84,10%
75 - produits de gestion courante	- €	- €	
77 - produits exceptionnels	- €	29 951 €	
Total recettes fonctionnement	8 724 221 €	8 549 109 €	97,99%

Au niveau des dépenses d'investissement le % d'exécution n'est que de 10.44% en raison, notamment du programme « piscine » qui n'est pas réalisé :

Achats non réalisés :

- Achat de pupitres pour les étangs de LE PLESSIS BRION et les carrières de Montigny

- Moins de dépenses prévues pour le mobilier du pôle jeunesse
- La borne de recharge pour un véhicule électrique n'a pas été réalisée

Emprunt - Matériels - Foncier	Budget 2018	CA 2018	% d'exécution
Emprunt et caution	172 000 €	155 632 €	90,48%
Documents d'urbanisme	200 000 €	- €	0,00%
Terrains et immeubles	312 400 €	236 961 €	75,85%
Installations techniques et matériels	168 570 €	87 711 €	52,03%
Subvention d'équipement communal	15 000 €	15 000 €	100,00%
Desserte de Ribécourt Dreslincourt	273 111 €	101 677 €	37,23%
Opérations sous mandat	320 228 €	173 035 €	54,03%
Piscine communautaire	6 088 219 €	18 480 €	0,30%
Total emprunt et acquisitions	7 549 528 €	788 496 €	10,44%

Au niveau des recettes de fonctionnement le taux de réalisation est de 78.86% :

	Budget 2018	CA 2018	% d'exécution
10 - FCTVA	69 000 €	39 950 €	57,90%
1068 - excédent 2017	923 605 €	923 605 €	100,00%
13 - subventions	2 144 €	22 805 €	1063,67%
Avance et opérations sous mandat	256 000 €	- €	0,00%
Total travaux	1 250 749 €	986 360 €	78,86%

Comparaison 2017/2018 : l'équilibre général

L'épargne brute est de 655 000 € en 2018, ce qui est correct.

L'épargne nette est un peu en baisse 499 000 € (529 000€ en 2017). En 2018 l'épargne nette disponible ne couvre pas en totalité les dépenses d'investissement. On termine avec un résultat d'exercice de 179 000 € (750 000 € en 2017). Le fonds de roulement positif permet de financer le projet piscine communautaire.

Le résultat de clôture de la collectivité est de 7 843 462.56 € et un résultat de clôture cumulé aux restes à réaliser de 1 733 283.56 € (résultat possible si tous les travaux engagés étaient payés à la date d'aujourd'hui).

Monsieur le Président demande à Madame ZIRRELLI, doyenne, de présider la séance pour le vote du compte administratif et quitte la salle.

Madame ZIRRELLI rappelle que le résultat de clôture excédentaire s'élève à 7 843 462.56 €.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire vote le Compte Administratif du budget général.

- Budget annexe pépinière d'entreprises

Le budget pépinière présente un excédent de clôture de 66 261.03€.

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	74 953,37 €	39 038,34 €
Investissement	12 380,00 €	43 948,43 €
Total	87 333,37 €	82 986,77 €

Report 2017 fonctionnement	16 690,55 €	- €
Report 2017 Investissement	- €	87 298,18 €

Résultat cumulé	104 023,92 €	170 284,95 €
-----------------	--------------	--------------

Monsieur le Président demande à Madame ZIRRELLI, doyenne, de présider la séance pour le vote du compte administratif et quitte la salle.

Madame ZIRRELLI rappelle que les dépenses s'élèvent à 104 023.92 € et les recettes à 170 284.95€. Madame ZIRRELLI rappelle que le résultat de clôture excédentaire s'élève à 66 261.03 €.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire vote le Compte Administratif du budget annexe de la pépinière d'entreprises.

- Budget Parc d'activités des Deux Vallées

Le budget Parc des Deux Vallées présente un résultat nul :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	4 026,00 €	4 026,00 €
Investissement	2 013,00 €	2 013,00 €
Total	6 039,00 €	6 039,00 €

Monsieur le Président demande à Madame ZIRRELLI, doyenne, de présider la séance pour le vote du compte administratif et quitte la salle.

Madame ZIRRELLI rappelle que les dépenses et les recettes s'élèvent à 6 039.00€, le résultat de clôture est donc nul.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire vote le Compte Administratif du budget annexe du Parc d'activités.

- Budget « Bateau promenade »

Le budget annexe du Bateau promenade présente un excédent de clôture de 92 198.18 €.

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	164 881,79 €	114 743,82 €
Investissement	53 258,17 €	128 576,54 €
Total	218 139,96 €	243 320,36 €

Report 2017 fonctionnement	- €	67 017,78 €
Report 2017 Investissement	- €	- €

Résultat cumulé	218 139,96 €	310 338,14 €
-----------------	--------------	--------------

Monsieur le Président demande à Madame ZIRRELLI, doyenne, de présider la séance pour le vote du compte administratif et quitte la salle.

Madame ZIRRELLI rappelle que les dépenses s'élèvent à 218 139.96 € et les recettes à 310 338.14 €. Le résultat de clôture est de 92 198.18€.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire vote le Compte Administratif du budget annexe du Bateau promenade.

- Budget SPANC

Le budget annexe du SPANC présente un excédent de clôture de 993.20€.

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	3 137,50 €	3 831,00 €
Investissement	- €	- €
Total	3 137,50 €	3 831,00 €

Report 2017 fonctionnement	- €	299,70 €
Report 2017 Investissement	- €	- €

Résultat cumulé	3 137,50 €	4 130,70 €
-----------------	------------	------------

Monsieur le Président demande à Madame ZIRRELLI, doyenne, de présider la séance pour le vote du compte administratif et quitte la salle.

Madame ZIRRELLI rappelle que les dépenses s'élèvent à 3 137.50 € et les recettes à 4 130.70€. Le résultat de clôture est de 993.20€.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire vote le Compte Administratif du budget annexe du SPANC.

5.2 Affectation des résultats

- Budget Général

Il est proposé pour le budget principal de laisser, comme les années antérieures, un million en fonctionnement pour pouvoir alimenter les différents budgets annexes.

L'affectation des résultats 2018 se résume ainsi :

Article 001 fonction 01 : excédent d'investissement : 6 316 815.00 €

Article 002 fonction 01 : excédent de fonctionnement : 1 000 000.00 €

Article 1068 fonct.01 : excédent de fonctionnement capitalisé :
526 646.00 €

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire affecte les résultats comme énoncé ci-dessus.

- Budget annexe pépinière d'entreprises

L'affectation des résultats 2018 se résume ainsi :

Article 001 fonction 01 : excédent d'investissement : 118 866.00 €

Article 002 fonction 01 : déficit de fonctionnement : 52 606.00 €

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire affecte les résultats comme énoncé ci-dessus.

- Budget « Bateau promenade »

L'affectation des résultats 2018 se résume ainsi :

Article 002 fonction 01 : excédent de fonctionnement : 16 879.00 €

Article 001 fonction 01 : excédent d'investissement : 75 318.00 €

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire affecte les résultats comme énoncé ci-dessus.

- Budget SPANC

L'affectation des résultats 2018 se résume ainsi :

Article 002 fonction 01 : excédent de fonctionnement : 993.00 €

Monsieur LEFEVRE explique que la difficulté avec les budgets annexes et les excédents d'investissement c'est le décalage du versement des recettes plusieurs années après. Les premières années, il a fallu équilibrer le budget annexe avec une subvention du budget

général dans l'attente de recettes. Mais quand on a demandé à la perceptrice de récupérer ces recettes pour les injecter dans le budget général, cela n'a pas été possible. Désormais, on se retrouve avec des excédents d'investissement dans les budgets annexes et on est obligé de les maintenir.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire affecte les résultats comme énoncé ci-dessus.

5.3 Compte de gestion 2018- Budget Général

Etabli par le Comptable du Trésor, le Compte de Gestion relate les mêmes écritures que celles reprises dans le Compte Administratif 2018.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire vote le Compte de Gestion du budget général.

5.4 Compte de gestion 2018 - budget annexe pépinière d'entreprises

Etabli par le Comptable du Trésor, le Compte de Gestion relate les mêmes écritures que celles reprises dans le Compte Administratif 2018.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire vote le Compte de Gestion du budget annexe de la pépinière d'entreprises.

3.5 Compte de gestion 2018 - budget annexe par d'activités des Deux Vallées

Etabli par le Comptable du Trésor, le Compte de Gestion relate les mêmes écritures que celles reprises dans le Compte Administratif 2018.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire vote le Compte de Gestion du budget annexe du Parc d'activités.

3.6 Compte de gestion 2018 - budget annexe Bateau promenade

Etabli par le Comptable du Trésor, le Compte de Gestion relate les mêmes écritures que celles reprises dans le Compte Administratif 2018.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire vote le Compte de Gestion du budget annexe du Bateau promenade.

3.7 Compte de gestion 2018 - budget annexe SPANC

Etabli par le Comptable du Trésor, le Compte de Gestion relate les mêmes écritures que celles reprises dans le Compte Administratif 2018.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire vote le Compte de Gestion du budget annexe du SPANC.

3.8 Décisions modificatives

- DM n°2/2019 du Budget Général

Monsieur le Président explique que, suite à l'affectation des résultats, il convient de proposer une décision modificative.

Il est également à noter que l'emprunt prévu initialement est annulé suite à l'affectation des résultats.

Un ajustement des taxes qui ont été notifiées apparait également dans cette décision modificative.

Les subventions du budget général aux budgets annexes sont également rajouter.

10 000.00€ ont été prévus pour permettre de conventionner avec l'ARC.

8 650.00€ sont inscrits pour l'aménagement du parking de bus à la Cité des Bateliers.

Il est également possible de réinjecter 650 000.00 € au programme piscine.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire valide la décision modificative du budget général.

- DM n°1/2019 du Budget annexe Pépinière d'entreprises

Suite à l'affectation des résultats, il convient de proposer une décision modificative :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-002 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0.00 €	52 606.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 002 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0.00 €	52 606.00 €	0.00 €	0.00 €
R-774 : Subventions exceptionnelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	52 606.00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0.00 €	0.00 €	0.00 €	52 606.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	52 606.00 €	0.00 €	52 606.00 €
INVESTISSEMENT				
R-001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €	0.00 €	0.00 €	118 866.00 €
TOTAL R 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €	0.00 €	0.00 €	118 866.00 €
D-2132 : Immeubles de rapport	0.00 €	118 866.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	118 866.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	118 866.00 €	0.00 €	118 866.00 €
Total Général		171 472.00 €		171 472.00 €

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire valide la décision modificative du budget annexe de la pépinière.

- DM n°1/2019 Budget annexe Bateau promenade

Suite à l'affectation des résultats, il convient de proposer une décision modificative :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R-002 : Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	16 879.00 €
TOTAL R 002 : Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	16 879.00 €
R-774 : Subventions exceptionnelles	0.00 €	0.00 €	16 879.00 €	0.00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0.00 €	0.00 €	16 879.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	0.00 €	16 879.00 €	16 879.00 €
INVESTISSEMENT				
R-001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €	0.00 €	0.00 €	75 318.00 €
TOTAL R 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €	0.00 €	0.00 €	75 318.00 €
D-2188 : Autres	0.00 €	75 318.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	75 318.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	75 318.00 €	0.00 €	75 318.00 €
Total Général		75 318.00 €		75 318.00 €

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire valide la décision modificative du budget annexe du Bateau promenade.

- DM n°1/2019 du Budget SPANC

Suite à l'affectation des résultats, il convient de proposer une décision modificative :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R-002 : Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	993.00 €
TOTAL R 002 : Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	993.00 €
D-6063 : Fournitures d'entretien et de petit équipement	0.00 €	993.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	993.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	993.00 €	0.00 €	993.00 €
Total Général		993.00 €		993.00 €

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire valide la décision modificative du budget annexe du SPANC.

VII Questions diverses